

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 JUILLET 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX LE 6 JUILLET A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL

Présents : Gérard MICHAUT, Maire, Brigitte GUERET, Christophe HERNANDEZ, Aurélien LUSIGNY, Alain LE ROY, Marianne RABATÉ-NANNI, Michèle HERVÉ-BARRE, Michel BOUCHER, Mélanie PROTAT, Catherine BOULOGNE, Jean-Philippe MICHAUT, Patricia SIMARD, Isabelle ROGIER

Absents excusés : Frédéric NOLET qui a donné pouvoir à Alain LE ROY, Leslie CHEMIN qui a donné pouvoir à Michèle HERVÉ-BARRE

Arrivée de Mme Catherine BOULOGNE à 19H15

Secrétaire de séance : Patricia SIMARD

LE PROCES-VERBAL DU 30 Mai 2022 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

1) Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire informe le CM que les services de la Trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite d'une liquidation judiciaire du 7/01/2020 avec clôture pour insuffisance d'actif et d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2013, 2014, 2016, 2020 et 2021 figurent dans l'état joint annexé.

ADMISSION EN NON VALEUR

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6541 intitulé « Non-valeur », sur le budget concerné.

Contrairement à l'extinction de créances, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables.

Le montant proposé des créances qui doivent être admises en non-valeur s'élève à : 2 121.21€

- Budget annexe eau 2021 : 2 121.21€ ; il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Accepte la proposition d'admission en non-valeur pour la somme de **628.39€** et charge le maire de signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) Bail indivision Sergines

Cette délibération concerne une délibération prise par le Conseil municipal de Sergines au sujet des terres en indivision avec notre commune. La parcelle ZL 3 dites « Terres à Madame Dinvault » compte 44 hectares et divisée en 2 parties égales. La commune de Sergines gère la répartition de sa partie indivise. Elle a donc fait le choix après le départ en retraite d'un de ses locataires, Monsieur Motté, de relouer les 2 hectares 64 arts 87 centiares à Monsieur Clément Minost domicilié 5 rue des jardins à Pailly.

Dans sa séance du vendredi 11 juin 2021, la décision fut prise mais l'établissement du bail n'intervient que maintenant. Monsieur le Maire demande l'accord de son conseil pour signer ce bail car les terres étant indivises, les deux représentants des communes doivent signer chez le notaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

3) Remboursement des frais de formation

Monsieur le Maire informe le CM que Madame Sandrine Caillet, adjoint technique à la commune de Michery a participé à la formation/stage au BAFA diligentée par la fédération sportive et culturelle de l'Yonne, le CNFPT n'ayant pas cette formation au CNFPT, formation importante et nécessaire pour le poste d'animatrice en garderie qu'elle va tenir dès la rentrée 2022.

Pour cela Mme Caillet a dû financer cette formation pour la somme de 580€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) Parc photovoltaïque : promesse de bail

Monsieur le Maire informe le CM avoir reçu une promesse de bail emphytéotique de la société « SPV Michery » Société inscrite à 50% du capital entre la société Tenergies développement Et la société Renesola power.

La société SPV demande un engagement de la commune concernant les terrains du Tartre Blanc où doit être installée la future centrale photovoltaïque. Cette promesse de bail assure à la société qu'elle peut réaliser les études propres au développement de la centrale. Ce document est un engagement dès lors que les accords sont donnés aux promoteurs. La société SVP Michery ne peut pas revenir sur les modifications de surface et les divers engagements pris dans la promesse de bail. Par ce document, la société SPV Michery peu d'ores et déjà se lancer dans des recherches de financement.

Après lecture par la commission photovoltaïque quelques modifications ou éclaircissement ont été demandés notamment sur le démantèlement /désinstallation qui nous semblait manquer de précision, les modifications demandées ont été apportées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5) Révision des tarifs de la cantine / Garderie

Monsieur le Maire informe le CM de la nécessité de modifier les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022 de la cantine en raison des augmentations du prestataire (+ 10 %), des hausses de charges de fonctionnement (énergie et salaire des personnels). Nous n'y incluons pas l'amortissement (entretien des bâtiments, du matériel, et leur remplacement).

Pour rappel, la Mairie supporte 27 % du coût de la cantine soit 12 500 € de reste à charge pour le budget communal.

Tarif de la cantine :

4.90€ pour le 1^{er} enfant,

4.60€ pour le 2nd enfant

4.30€ à partir du 3^{ème} enfant d'une même fratrie.

1€ le forfait « garderie du midi » pour les enfants transférés à la cantine car les parents ne sont pas manifestés à l'heure prévue

4.90€ + 3€ pour les enfants non-inscrits à la cantine par leurs parents

2€ pour un enfant présentant un PAI et dont le repas est fourni par la famille

3€ pour un enfant ayant déclaré une maladie l'obligeant à rester à la maison

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) Convention SATESE

Monsieur le Maire informe le CM que la convention relative à l'assistance technique qui nous est apportée par le Département en matière d'assainissement collectif signée en 2018, arrive à son terme.

Cette mission d'assistance est assurée par le Syndicat d'assistance Technique pour l'Épuration et le suivi des Eaux (SATESE) du Conseil Départemental qui nous propose une convention pour un montant de 0.27€ par habitant DGF pour l'année 2021.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

- Répartition des terres des Chaumes

Neuf dossiers ont été déposés. La commission ad hoc va étudier les dossiers et proposer une répartition et ses choix organisationnels lors d'une prochaine réunion.

- Travaux de curage à Chalopin

Il a été procédé à un curage de la mare et du fossé à gauche de la rue de Sergines. La mairie recreusera le fossé qui conduit l'écoulement au bois de Michery pour rejoindre la mare des bois communaux en fonction de la fin de la moisson. Un travail conséquent est à envisager au niveau de l'écoulement de l'eau. Lors d'un exercice, les pompiers de Michery ont fait une manœuvre pour déboucher la buse sans succès.

Un travail est en cours avec l'ONF pour couper les arbres communaux qui bordent la route pour faciliter la visibilité et éviter l'humidité constante qui, à terme, abîmerait la route.

- Travaux à l'école

Les travaux d'aménagement aux abords de l'école vont pouvoir démarrer suite au financement partiel par les amendes de police. La mairie a également reçu l'accord de financement de l'Etat (DETR) concernant l'isolation du grenier et le changement des huisseries pour un montant de 11283 € soit 40 % du coût total des travaux. Les devis établis lors de la demande de subvention risquent d'être revus à la hausse suite à l'augmentation des tarifs des matières premières.

- Entretien des trottoirs

Monsieur le Maire rappelle qu'il incombe aux habitants d'entretenir les trottoirs qui bordent leur propriété. Le personnel communal se charge en revanche d'effectuer ces tâches pour les personnes fragiles répertoriées par le CCAS.

- Sortie des bacs d'ordures ménagères

Il est rappelé que les poubelles ne doivent pas rester sur le trottoir entre deux ramassages. Cette pratique relève du code de salubrité publique. En cas de manquement, comme le demande un membre du public, une amende de 175 € sera appliquée aux contrevenants comme c'est la règle dans d'autres communes de la CCYN.

- Cabine de téléconsultation

Une étude concernant la téléconsultation va être proposée par la société Sérénité à la Mairie. La Municipalité a besoin de connaître les modalités de prise en charge, d'accompagnement des habitants et se charge de réfléchir avec la CCYN à un maillage intelligent entre les différentes communes qui ne bénéficient pas de cabinet médical.

- Logements locatifs

En attente de renouvellement du PLUI, en accord avec la Direction des Territoires, le Maire exigera qu'une place de parking par logement soit prévue pour éviter tout stationnement gênant à la circulation.

- Intramuros

Intramuros est une application à télécharger gratuitement sur le téléphone et permet d'accéder rapidement à des informations concernant notre commune et les communes de la CCYN ayant opté pour ce moyen de communication.

- Journée du Patrimoine

Les 17 et 18 septembre, la Municipalité vous proposera de découvrir les œuvres d'un sculpteur sur bronze, d'un dessinateur, d'un photographe. Vous pourrez également participer à de l'improvisation théâtrale et assister à un concert pour violon en l'Eglise Saint-Laurent.

- Manifestations à venir

13/07 Jeux et buvette sur la place de la Mairie

14/07 Revue des pompiers, déjeuner tiré du panier sur la place de la Mairie, apéritif concert, jeux, retraite aux flambeaux et orchestre.

06 et 07/08 Festivités de la Saint-Laurent, fête des Rôtisseurs

06/08 Vide-grenier de la Sixtoise

16 ou 17/09 Venue d'un cirque
17 et 18/09 Journée du Patrimoine
24/09 Belote des amis du village

Vous trouverez plus de précisions sur nos différents moyens de communication : Affichage, site de la Mairie, Intramuros et Facebook

- **Bancs de l'Eglise**

Le chantier de nettoyage et de restauration des bancs de l'Eglise avance bien, nous remercions tous les bénévoles qui s'y investissent. Une vidéo sera montrée lors des journées du Patrimoine sur la réalisation des travaux.

- **Environnement**

- Un document a été remis en sous-préfecture concernant les questions d'environnement et les risques de pollution de notre nappe phréatique. Une réunion avec la DDT (Direction Départementale des Territoires), la DREA (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la Mairie de Sergines, le candidat à l'installation et la Mairie de Michery va être organisée à la Sous-Préfecture pour décider de la construction du poulailler entre Sergines et Michery.

- Le Maire et la première adjointe ont également abordé la question de protection à Chalopin d'une maison en cas de fortes pluies. Un rendez-vous sera pris prochainement en vue d'une réunion technique.

- **Fibre**

La municipalité est allée rencontrer le prestataire qui s'occupe de la fibre au vu des difficultés de raccordement de certains foyers. Il y a 400 foyers qui sont éligibles et 30 qui ne le sont pas. Un délai de 5 ans est prévu pour finir les travaux. Il est à espérer que Chalopin sera raccordé en même temps que la Chapelle sur Oreuse dans un délai raccourci.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h00.

G. MICHAUT

B. GUERET

M. RABATE NANNI

C. HERNANDEZ

P. SIMARD

J-P. MICHAUT

A. LUSIGNY

A. LE ROY

M. BOUCHER

M. HERVE BARRE

M. PROTAT

C. BOULOGNE

I. ROGIER

L. CHEMIN qui a donné pouvoir à Michèle HERVE BARRE

F. NOLET qui a donné pouvoir à Alain LE ROY

~ 4 ~